

Sambre et Meuse Athlétique Club

INSCRIPTION ET COTISATION

SAISON ATHLÉTIQUE 2025-2026

Pour tout savoir sur le club : <http://www.smac-namur.be>
Pour vous inscrire : <http://www.smac-namur.be/sinscrire>

1. INSCRIPTION

Pour vous inscrire, vous devez :

- **Compléter le formulaire d'inscription en ligne qui est disponible sur le site internet du club** (<http://www.smac-namur.be/sinscrire>). L'inscription en ligne est OBLIGATOIRE pour TOUS (nouveaux ET anciens affiliés).
- **Procéder le plus rapidement possible au paiement de la cotisation.**
- **Le club procédera alors à votre demande d'affiliation et d'adhésion** pour la nouvelle saison athlétique auprès de la **Ligue Belge Francophone d'Athlétisme (LBFA)**. **Vous recevrez alors un mail de la LBFA (système informatique TWIZZIT) auquel il vous faudra impérativement répondre** afin de confirmer votre demande d'adhésion au club. Dans ce mail il vous sera notamment demandé d'attester sur l'honneur votre aptitude médicale à la pratique de l'athlétisme. Une signature électronique vous sera demandée.

L'inscription ne sera complète que lorsque les démarches administratives décrites ci-dessus auront été effectuées et lorsque la cotisation aura été versée.

La LBFA enverra ensuite au secrétariat du club votre dossard, qui est la preuve de votre affiliation. **Ce dossard est important : il doit être conservé durant toute la saison et être obligatoirement porté à chaque compétition.**

Les dossards n'étant envoyés par la LBFA aux clubs qu'une fois par mois, il est demandé à chaque athlète de se mettre en ordre (formulaire en ligne complété, paiement de la cotisation et réponse au mail de la LBFA) le plus rapidement possible. Dans le cas contraire, le dossard risque de ne pas être disponible à temps pour les premières compétitions de la saison.

Tant pour l'école d'athlétisme que pour les autres catégories, le club vous offre, à la rentrée, la possibilité de participer gratuitement à deux entraînements collectifs, afin de vérifier si ce que nous vous proposons correspond à vos attentes. Pendant et après ces deux essais, jusqu'à la mise en ordre complète de votre dossier, vous ne serez pas couvert par l'assurance du club mais par votre assurance familiale !

2. MONTANT ET PAIEMENT DE LA COTISATION

La cotisation comprend :

1. La licence à la Ligue Belge Francophone d'Athlétisme + le dossard.
2. L'assurance accident.
3. L'encadrement et la formation.
4. L'accès aux infrastructures d'entraînement, uniquement aux heures du club.
5. Le maillot du club (uniquement pour les athlètes qui pratiquent la compétition).

Le montant de la cotisation annuelle est indiqué dans le tableau suivant.

COTISATIONS 2025-2026

	NOUVEAUX AFFILIES	ANCIENS AFFILIES
De 7 ans à 12 ans	240 €	225 €
A partir de 13 ans	250 €	235 €
Etudiants (université ou haute école)	185 €	170 €
TRAIL	145 €	130 €
Réductions ** : Pour le 2 ^{ème} membre de la famille Pour le 3 ^{ème} membre et plus de la famille	Réductions ** : - 25 € - 50 €	Réductions ** : - 25 € - 50 €
** Ces réductions ne sont pas cumulables avec la réduction pour étudiants. Elles ne s'appliquent pas aux athlètes TRAIL.		

La cotisation doit être payée au plus tard le 12 octobre. En cas de retard, la cotisation sera augmentée de 40 €.

EN AUCUN CAS, la cotisation ne sera remboursée !

Modalité de paiement :

Les cotisations doivent être payées par virement sur le compte bancaire du SMAC.

Numéro du compte: BE94 0012 4426 8914

Communication: nom et prénom de l'athlète, année de naissance de l'athlète.

Les paiements en espèces et les chèques-sport ne sont pas acceptés.

